



Soumission écrite présentée au Comité permanent des finances de la Chambre des communes en prévision du budget fédéral 2024

Août 2023

Recommandation

- Nous recommandons que le gouvernement du Canada modernise la Loi sur la taxe d'accise afin de réduire le fardeau fiscal punitif imposé aux microbrasseries détenues et exploitées localement au Canada, permettant ainsi à l'industrie de continuer à se développer, de créer des emplois et de contribuer aux économies locales.

Introduction

Malgré une crise inflationniste qui affecte les Canadiens, les microbrasseries à travers le Canada continuent de croître et de créer des opportunités d'emploi. L'industrie représente désormais plus de 21,000 emplois au Canada et de nouvelles brasseries continuent d'ouvrir leurs portes chaque mois dans tout le pays. Parmi les plus de 1,100 microbrasseries ouvertes au cours de la dernière décennie, plus de 55% se trouvent dans les zones rurales, contribuant à une "renaissance rurale" au Canada.

Aucun autre secteur économique n'a ouvert des centaines de nouvelles installations de fabrication dans les communautés rurales au cours des dix dernières années. Chacune de ces nouvelles entreprises a suscité un développement économique et touristique accru, et beaucoup sont devenues des piliers de la communauté, soutenant des événements locaux et des causes caritatives.

La bière artisanale a gagné une acceptation généralisée sur le marché, et sa part de marché continue de croître. L'explosion de nouvelles microbrasseries a créé une toute nouvelle catégorie de produits agroalimentaires à valeur ajoutée au Canada. Actuellement, 24% de toute la bière produite au Canada provient d'une microbrasserie indépendante. De plus, les microbrasseries redéfinissent l'expérience de la consommation de bière au Canada, en mettant l'accent sur la qualité plutôt que la quantité, des prix premium et une consommation responsable.

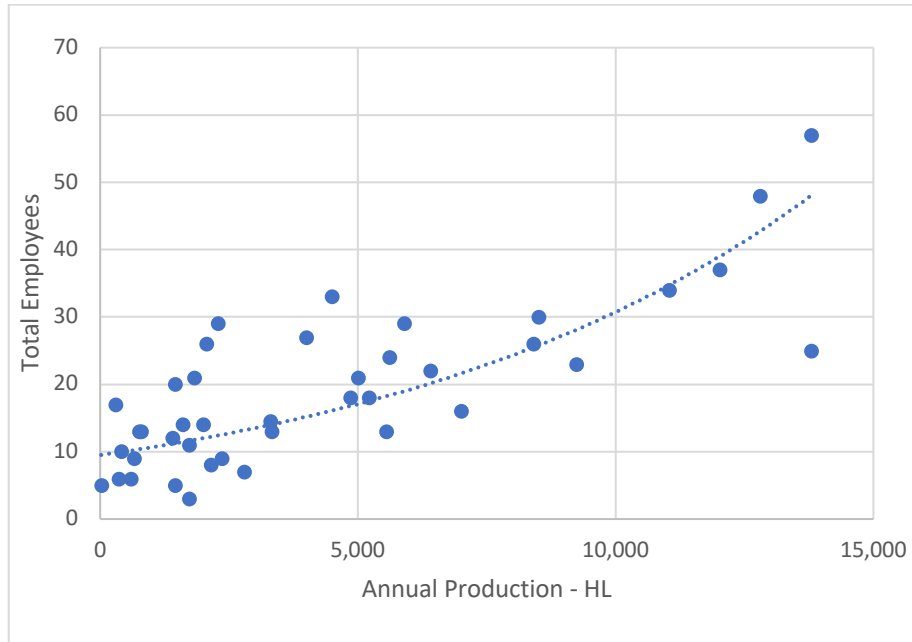
Pour garantir la croissance et le succès continu de l'industrie brassicole artisanale au Canada, nous demandons au gouvernement fédéral de moderniser le barème actuel de taxation d'accise sur la bière. Cela permettra aux microbrasseries d'atteindre leur valeur économique maximale pour leurs communautés et leur pays.

Moderniser la Loi sur la taxe d'accise du Canada

La Loi sur la taxe d'accise est l'une des plus anciennes lois du Canada. La dernière fois qu'elle a été mise à jour de façon significative, c'était en 1985, mais la Loi a ses racines dans certains des premiers parlements de l'histoire du Canada. À cette époque, et même dans les années 1980, la bière artisanale telle qu'on la conçoit aujourd'hui n'existait pas. À l'époque, les alcools étaient divisés en trois catégories fiscales: la bière, le vin et les spiritueux. Depuis lors, le secteur des alcools a connu de nombreuses innovations, notamment l'introduction et la popularité de la bière artisanale canadienne d'aujourd'hui.

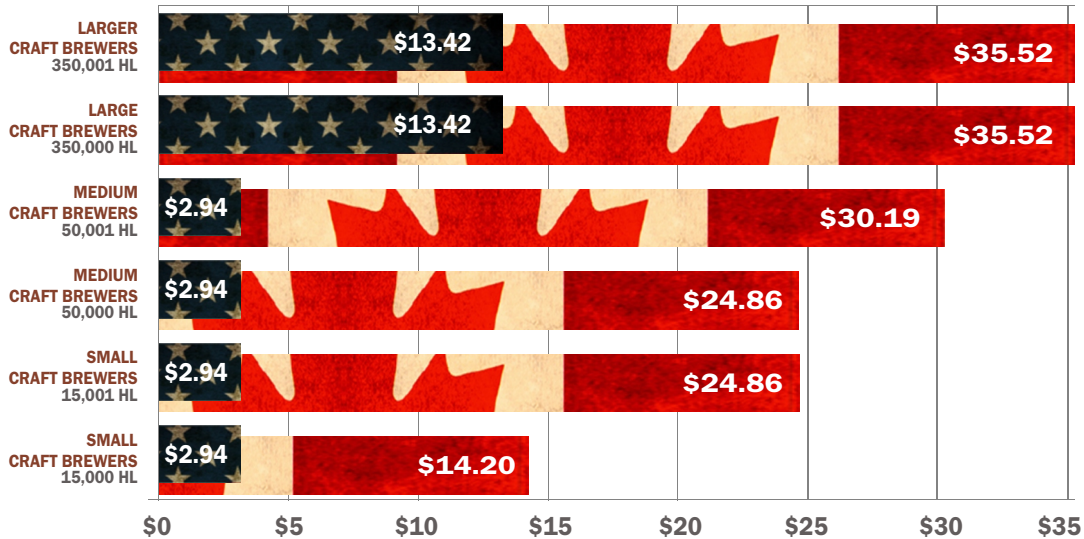
Sur plus de 1100 microbrasseries au Canada, 80 % d'entre elles produisent moins de 2 000 hectolitres par an, ce qui représente moins de 1 000 000 \$ de revenus annuels. Ces entreprises sont de petites sociétés de fabrication qui nécessitent un investissement en capital important bien avant le brassage de leur premier lot de bière. La majorité d'entre elles ont moins de cinq ans et la plupart ne sont pas encore rentables. Les capitaux d'investissement sont difficiles à trouver, et le propriétaire-exploitant est rarement en mesure d'attirer des investisseurs autres que ses amis et sa famille. Les flux de trésorerie sont importants, comme dans tous les petits environnements manufacturiers, et ces jeunes entreprises ont constamment besoin de plus de matières premières, de plus de biens d'équipement et de plus d'employés.

Pour soutenir la majorité des microbrasseries canadiennes, qui sont toutes des petites entreprises, nous demandons au gouvernement fédéral de moderniser la structure des droits d'accise sur la bière en introduisant un barème progressif de la taxe d'accise qui fournit une base pour la croissance de leur entreprise. Ce changement profiterait également à toutes les brasseries, grandes et petites, en termes d'économies de taxe d'accise, mais les économies réalisées par les brasseries plus petites et plus récentes seraient les plus importantes. Ces dollars supplémentaires économisés par les plus petites microbrasseries du Canada seraient utilisés pour investir dans l'équipement, la croissance de l'entreprise et l'augmentation de l'emploi.



Actuellement, la Loi sur la taxe d'accise permet une réduction du taux de droits d'accise sur les premiers 75, 000 hectolitres de bière produits par une brasserie. Toute production annuelle au-dessus de ce niveau est taxée au même taux que les millions d'hectolitres produits au Canada par les plus grandes brasseries multinationales. Pour les plus grandes microbrasseries artisanales canadiennes indépendantes émergentes, cela représente un obstacle à la croissance alors qu'elles cherchent à concurrencer les sociétés multinationales pour la part de marché au Canada et éventuellement à l'échelle internationale.

Les États-Unis ont réduit les taux d'accise sur la bière de sorte que les brasseries produisant 25,000 hectolitres de bière par année paient maintenant \$200,000 de droits d'accise. Au Canada, ce même niveau de production est taxé à \$420,000 représentant plus de la moitié des bénéfices nets de la brasserie. Une brasserie produisant 100,000 hectolitres aux États-Unis paie \$850,000 dollars d'impôts d'accise annuels. Au Canada, ce serait 2,700,000. À mesure que la brasserie augmente en taille, l'écart se creuse.



Pour remédier à ce problème, nous recommandons que le gouvernement du Canada modifie les taux actuels des droits d'accise en augmentant le niveau de production annuelle auquel la bière est taxée au taux le plus élevé. Plus précisément, le gouvernement devrait relever le seuil de production annuelle de 75 000 hectolitres à 500 000 hectolitres et ajuster en conséquence les tranches tarifaires existantes.

Cela aura pour effet de réduire la charge fiscale globale des droits d'accise sur les grandes brasseries artisanales émergentes, leur permettant d'investir ces sommes dans les ressources humaines, l'équipement de production, le développement des canaux de vente et l'innovation manufacturière. De plus, cela créerait une rampe plus grande pour les microbrasseries les plus prospères du Canada afin de continuer à se développer avant de concurrencer les sociétés multinationales. Les récentes modifications aux États-Unis reflètent également cette prise de conscience, où les microbrasseries bénéficient de taxes réduites sur leurs premiers 7 millions d'hectolitres.

Une étude récente de MNP commandée par l'industrie a révélé que la mise en place d'un barème progressif des droits d'accise de 0 à 500 000 hectolitres aurait un impact neutre ou positif sur les recettes fiscales du gouvernement du Canada. Cela serait dû aux effets induits, notamment l'augmentation des investissements, des ventes et de l'emploi. Cela aurait également un effet multiplicateur avec les industries qui soutiennent, fournissent et desservent l'industrie brassicole artisanale.

Recommandation

Nous recommandons que le gouvernement du Canada modernise la Loi sur la taxe d'accise afin de réduire le fardeau fiscal punitif imposé aux microbrasseries détenues et exploitées localement au Canada, permettant ainsi à l'industrie de continuer à se développer, de créer des emplois et de contribuer aux économies locales.

À propos de la Coalition des brasseurs artisanaux indépendants du Canada

Les membres de la Coalition représentent des microbrasseries de plus grande envergure au Canada qui ont fait un engagement économique substantiel dans leurs brasseries pour promouvoir la création d'emplois, l'investissement et la croissance économique. Nous sommes des brasseurs artisanaux dans un monde à grande échelle, et nous en sommes fiers. Nos leaders de l'industrie ont toujours cru que lever un verre, c'est élever l'ensemble du secteur.

À propos de l'Association des microbrasseries canadiennes

L'Association des brasseurs artisanaux canadiens (AMBC) est la voix nationale de la bière artisanale canadienne. Nous représentons les intérêts de plus de 1,100 microbrasseries indépendantes et de leurs partenaires fournisseurs, présents dans chaque province et territoire du Canada. L'Association est une fédération d'associations provinciales de microbrasseries et plaide en leur nom ainsi qu'au nom de leurs membres. L'AMBC détient et accorde la licence du sceau d'authenticité - Independent Craft Seal of Authenticity™.